

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : CONVENTION MISSION ECONOMIQUE DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT

Le Conseil Général et la CCI ont créé ensemble la Mission Economique de l'Ain (MEA) et une convention triennale règle son pilotage et son financement.

Cette convention triennale étant arrivée à échéance, une nouvelle convention a été établie, avec mention dans son article 6 Durée et prise d'effet : "*la présente convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2018, sous réserve que la mise en œuvre de la réforme territoriale permette au Département de continuer à intervenir dans le domaine économique et que la situation financière de la CCI et du Département leur permettent de maintenir leur engagement*".

Il vous est proposé de renouveler cette convention en autorisant votre Président à conclure et signer la convention correspondante dans les conditions exposées.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, donne son accord pour le renouvellement de cette convention triennale entre la CCI de l'Ain et le Conseil général de l'Ain et donne tous les pouvoirs au Président pour signer la convention correspondante dans les conditions exposées.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président